

## Note synthétique : protocole sanitaire du 1<sup>er</sup> février

- ✓ La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.
- ✓ Le **plan de continuité pédagogique** continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe, d'une école ou d'un établissement.
- ✓ Ce plan est consultable à l'adresse suivante :  
<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>
- ✓ Les mesures spécifiques à certaines thématiques (restauration, EPS, éducation musicale, récréation et internats) sont précisées dans des fiches repères disponibles sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>
- ✓ **Le port du masque**
  - **Pour les personnels**
    - Le port d'un masque « grand public » de **catégorie 1** est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs<sup>2</sup>
  - **Pour les élèves**
    - Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
    - pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
    - pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs<sup>2</sup>.
- ✓ **La ventilation des classes et autres locaux**
  - L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. **Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.**
- ✓ **la restauration scolaire** doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels.
  - **Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.**
  - **La mise en oeuvre de la distanciation de deux mètres entre classes dans le premier degré et entre groupes dans le second degré devra être mise en place au plus tard le 8 février 2021.**
  - **Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.**